L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN 30 NOVEMBRE 1884. Entre les rues Bienville et Conti

FEUILLETON.

UN CRIME.

PAR

Henry Gréville

—Suite—

Marin marchait devant, choisissant sa route; Monique le suivait, regardant à terre pour éviter les faux pas; tous deux pensaient en même temps combien c'était étrange de se voir la tête sous ces arbres et les pieds dans cette eau familière, où ils avaient passé tant de fois, ensemble ou séparément.

Etrange! N'était-il pas plus étrange encore que ce fût un étonnement pour eux de se revoir dans ce pays, où leurs yeux s'étaient ouverts! Que d'événements avaient dû se passer pour que, six mois après leurs fiançailles, ils fussent surpris de se revoir en un tel lieu!

Le sentier s'élargissait au fond de la vallée, prairie verte et touffue que traversait une petite rivière joyeuse, puis remontait vers l'autre versant caché sous les buissons qui couronnent les haies; mais à l'endroit où une pierre plate formait un pont primitif, une échancrure dans les collines laissait voir la mer, tout près, bleue et brillante comme on le voit seulement à certains jours de fin d'hiver ou de premier printemps.

La mer!

Monique s'arrêta, plus blanche que son petit bonnet, et s'appuya des deux mains sur le mur en pierres sèches qui clôturait la prairie; des deux côtés du mur se dressaient de hautes touffes d'ajoncs sombres piqués de fleurs d'or comme un ciel nocturne est piqué d'étoiles.

La mer, dit-elle très bas, oh! Marin! Et les fleurs de landes... Te souviens-tu du jour où nous avons cueilli la fougère?

Tout à coup elle poussa un gémissement, s'abattit la face contre terre. Effrayé, Marin se pencha sur elle, voulant la relever; elle refusa de se laisser toucher et resta couchée sur le sol humide, le visage caché sur un de ses bras.

—Non, dit-elle, étouffée par ses sanglots, je n'aurais pas dû revenir ici. Tu as eu tort de m'amener! Je ne suis pas bonne assez pour revoir le pays, et la mer, et les landes, et tout, et tout! J'étais heureuse, j'étais honnête, je n'avais rien sur le cœur, rien sur la conscience, et maintenant..... remmène-moi quelque part, Marin, mais pas ici, oh! non! pas ici!

Le soleil baissait; le rayon avait quitté le fond de la vallée, et n'éclairait plus que la crête des collines couronnées d'ajoncs éblouissants.

—Monique, fit la voix grave de Marin, ta place est dans ton pays: si tu as du chagrin de t'y revoir autre que tu n'en es partie, ce sera ta punition. Il faut souffrir, Monique, quand on a fait le mal, ce n'est que juste, et personne ne peut empêcher ça! Mais tu souffriras toujours moins ici qu'ailleurs, puisque tu auras des gens pour t'aimer.

La vallée était tout à fait solitaire. Seules, les grandes vaches blanches et rousses levaient la tête dans les pâturages en écoutant la voix humaine.

—Je n'ose pas regarder les gens, dit Monique, qui sanglotait convulsivement: je n'ose pas revoir ma mère... Qu'est-ce que je lui dirai? Et qu'est-ce qu'elle dira en me voyant revenir en cachette comme une bonteuse...

—Personne n'a rien à dire, fit Marin avec autorité. Il n'y a ici qu'une seule personne à blâmer, et c'est moi.

Monique se souleva sur le coude et regarda son ami.

—Oui! Eh! grand Dieu! qu'est-ce qu'on peut te reprocher?

—D'avoir manqué de patience et d'avoir été te chercher à Rouen, te détournant de tes devoirs, te faisant désobéir à ta mère ainsi de nous marier tout de suite.

Monique se dressa péniblement, s'appuya au mur bas, et les yeux toujours fixés sur Marin, lui dit à voix basse:

—Tu sais bien que nous ne pouvons plus nous marier!

—Et pourquoi? fit le jeune homme avec la vibration d'une joie sonore et profonde dans sa voix mâle, qu'il contenait, qu'est-ce qui peut nous empêcher de nous marier, puisque je te veux pour femme et que tu as consenti?

Elle le regardait toujours, pensant: Est-ce qu'il serait trop de chagrin, et que son esprit se serait troublé? Est-ce qu'il ne se souvient plus de ce que je lui ai dit hier soir?

Marin lut dans ses yeux.

—Je te comprends, dit-il. Non, Monique, rien n'est changé. Je voulais finir ce qu'on m'a fait trop de chagrin, et fait. Mais puisque je reste vivant et que personne n'a rien à me reprocher, c'est pour cela qu'il faut que je t'épouse.

Monique se détourna en pleurant.

—Je n'oserai jamais être ta femme, dit-elle.

—Il le faut pourtant.

Elle baissa la tête; mais s'il avait pu lire dans son cœur, il aurait vu qu'en lui obéissant, elle acceptait le plus grand des châtiments. Etre sa femme et savoir qu'elle ne serait pas sa femme honorée, n'était pas le longue blessure, Monique en humiliation aussi douloureuse que le remords même; c'était l'incarnation du remords qui vivrait à ses côtés et qui la torturerait jusqu'au plus secret de son âme dans les caresses de l'époux.

—On se moquera de nous, dit-il ou dira que nous nous sommes bien pressés; tout cela ne fait rien, je suis capable de le supporter, et il faut que tu fasses de même. Tâche de ne pas être trop triste, et surtout.....

Il s'arrêta, la regardant avec une inexprimable tendresse.

—Tu veux bien, dit-il plus bas, que je n'ai pas osé t'embrasser; c'est de peur de te faire de la peine, Monique, mais je t'aime autant qu'avant, plus qu'avant! Tu ne si malheureuse! Ne pleure plus, je t'en prie! Cela me fait trop de mal.

Elle essaya de sourire, et le fixant de regards avec une soumission touchante.

Le soleil avait tout à fait disparu; la vallée aurait été déjà presque sombre, si le ciel chargé de nuages rouges ne l'avait éclairée d'un reflet pourpré.

—Voici la nuit qui va tomber, reprit Marin; allons, viens, que ta mère ne sache jamais rien. Elle a eu tort de nous séparer; mais si elle savait ce qui s'en est suivi, elle serait trop punie.

Monique se mit en marche à son côté. Marin avait dit vrai. Son châtiment serait le silence, ce serait l'estime publique, qu'elle avait cessé de mériter.....Ce qu'il ne savait pas, c'est que le silence envers lui, gardé par crainte de l'affliger, serait plus lourd sur le cœur de la coupable que tout le reste à la fois... il l'ignorait, lui, mais Monique le savait.

Ils arrivèrent devant la maison de Clémence sans avoir été rencontrés par personne; l'heure tardive les favorisait. La porte était close; mais par la fenêtre on voyait brûler la mèche fumeuse du jonc qui trempe dans l'huile de la pet te lampe de fonte, de forme antique, particulière au pays, et qu'on nomme un "grasset."

Au moment où Marin s'apprêtait à lever le loquet, Monique l'arrêta en lui mettant la main sur le bras.

—Tai-toi, dit-elle.

—Il le faut répondit il, et il entra.

Clémence était agenouillée devant le feu qu'elle allait allumer pour préparer son maigre souper. Au bruit de la porte, elle se retourna, et ses yeux perçants reconnurent Marin.

—Vous? dit-elle en se relevant soudain, que venez vous faire?

Il avait eu l'idée de la préparer par degré; mais il n'était pas orateur, et son éloquence se trouva prise en défaut.

—Je vous ramène votre fille, dit il. Elle a été malade. Pour ne pas vous tourmenter, c'est à moi qu'elle a écrit, et je suis allé la chercher.

—Où est-elle? fit Clémence.

—Le voilà.

Il s'écarta un peu, et Monique parut, si blanche, qu'elle avait l'air de sortir du cercueil.

—Mon Dieu! comme elle est changée s'écria la mère.

Sur un geste de Marin, à peine indiqué, Monique s'était approchée; elle présenta sa joue à sa mère, suivant l'usage. Le politesse de ces êtres encore mal façonnés, semblable à celle des sauvages Peaux-Rouges, les oblige à se montrer impassibles alors que les âmes sont agitées des sentiments les plus vifs.

—Asseyez-vous, dit-elle. Vous n'avez pas soupé?

—Non; nous avons quitté la diligence à la côte, et nous sommes venus par le petit chemin pour ne voir personne en route.

—Vous avez bien fait, approuva Clémence. Ça m'aurait fâchée si quelqu'un vous avait parlé avant moi.

Elle s'était remise à un besogne, et la flamme monta bientôt dans la cheminée.

—Tu es guérie, au moins? demanda-t-elle à Monique.

—Je le pense, ma mère, répondit la jeune fille.

Un grand calme était descendu sur elle, avec la contrainte; forcée de se mal traiter, elle perdait la notion de sa propre douleur. Clémence la regardait, tout en s'occupant des détails du ménage. Monique voulut se lever et l'aider.

—Tiens-toi tranquille, répondit la mère, tu as besoin de te reposer. Et cette maladie, comment c'est elle venue?

—Elle s'est trop fatiguée, fit Marin, qui voyait les lèvres de la jeune fille remuer sans qu'elle pût proférer aucun son. Je voulais vous dire, ma mère, — il appuya sur ce mot, qui soulignait ses intentions, —qu'il ne faut plus nous faire attendre. Monique ne doit plus quitter Champcey: la ville ne lui convient pas; et comme c'est moi qui l'ai ramenée et qu'on pourrait jaser, il faut nous marier tout de suite.

Clémence le regardait attentivement pendant qu'il parlait; elle reporta ensuite les yeux sur sa fille, et se dit qu'il avait raison; quel que fût le motif qui les avait tous deux ramenés au pays, leur mariage était à présent la seule solution possible.

—Nous recauserons de ça demain, fit-elle; mais je ne dis pas non.

Après avoir pris quelques bouchées de pain rôti trempé dans du cidre bouillant, ce qui représente aux yeux des habitants de ce pays la nourriture la plus reconstituante après les fatigues ou les émotions, Marin se retira. En quittant Clémence, il lui dit: "Bonsoir, ma mère." En enlevant Monique, il l'embrassa sur la joue gravement, silencieusement.....

Celle-ci sentit son cœur se fendre de désespoir..... Hélas! par sa faute, elle avait tué en elle la douceur des baisers du seul homme qu'elle eût vraiment aimé.

Dans la nuit noire, Marin retourna chez lui. Son pied retrouvait sans hésitation le sentier familier, foulé tant de fois, pendant que son cerveau bouleversé retournait ses pensées confuses.

Était-ce peu de jours auparavant qu'il était passé là, triomphant, sûr de l'amour de sa fiancée? Était-ce en temps-là qui étais un rêve, ou bien l'heure présente? Sa main introduisit la clef dans la serrure rouillée qui résista un peu, puis la porte s'ouvrit, et l'odeur de moisi, propre aux demeures basses trop longtemps fermées, le frappa au visage. Dans la vieille maison délabrée, la tristesse, l'abandon et la nuit tombèrent sur lui comme des reproches amassés en silence.

Bien vite il alluma du feu, arrangea son grasset, mit des draps au lit humide, et se coucha, espérant oublier dans le sommeil la hantise de ses pensées douloureuses.

Mais il ne dormit guère, et plusieurs fois dans la nuit se releva pour mettre du bois au feu ou de l'huile dans le grasset.

Sur la mer, les pêcheurs sortis cette nuit-là remarquèrent avec étonnement que le feu de la maison Bonami, éteint depuis si longtemps, s'était enfin rallumé.

XXI

Quand Champcey s'éveilla, tout le monde savait que Marin avait ramené Monique à sa mère. Qui l'avait dit le premier? Mystère. On les avait peut-être vus traverser les vallées; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils étaient revenus et que tout le monde le savait.

M. Mahaut, informé de ce fait, parut grave, mais content.

C'est que M. le maire était un homme sérieux. Dès les premiers jours qui avaient suivi l'assassinat de madame Mahaut, il avait reçu une lettre de parfaite obligeance des renseignements sur Monique; une lettre de la sœur de madame Mahaut avait suivi, annonçant les faits et ajoutant d'ailleurs que celle-ci était convaincue de l'innocence de la jeune fille. Comme maire, M. Mahaut avait répondu, donnant les meilleurs renseignements sur la petite protégée.

Un homme moins avisé eût parlé de la chose à sa femme: M. Mahaut était plus fin. Il savait qu'un mot sorti de sa bouche informerait aussitôt tout le pays d'un événement que l'intérêt général était de tenir secret, quel que dût être le résultat de l'enquête,—et il garda le silence. De temps en temps, lorsqu'il rencontrait Clémence, il demandait des nouvelles de sa fille, et lorsqu'elle lui répondait qu'elle n'en avait pas reçu de lettre, le nouvel an, il lui disait d'un air bonhomme;

"Point de nouvelles, bonnes nouvelles; allez, Clémence, s'il y avait quelque chose, on vous l'aurait écrit."

C'est ainsi qu'il avait sauvé les apparences, en attendant que le jour de vérité Pas plus que sa belle-sœur, il ne croyait à la culpabilité de Monique; l'accusation de complicité de vol devait paraître absurde à des gens qui connaissaient l'honnêteté proverbiale des Bécquet. Si la prévention, autrement envisagée, eût lieu, elle ne pouvait, d'une manière ou d'autre, manquer d'être mal fondée; M. Mahaut eût été moins sûr de son affaire; il connaissait Clémence et sa fille pour leur caractère orgueilleux et emporté, et n'eût pas risqué de se porter garant pour elles. Mais l'idée qui ne devait venir au juge d'instruction qu'à la dernière minute, s'était présentée à lui dès le premier jour.

Les journaux, que M. Mahaut suivait avec une attention particulière depuis qu'il était averti, avaient bien mentionné le crime de Rouen et l'arrestation d'une petite servante, mais sans donner de nom. Depuis, rien n'avait plus paru d'intéressant, puisque Monique était revenue, c'est qu'on avait abandonné la prévention.

Le maire de Champcey résolut de garder le silence; s'était déjà assez ornel pour la pauvre fille d'avoir passé plus de six semaines en prison; revenue au village, elle ne devait pas avoir à rougir un instant l'objet d'un doute injurieux.

Marin n'avait aucune idée de la procédure; aussi était-il à cent lieues de supposer que M. Mahaut eût connaissance de ce qui s'était passé. C'est le front haut et d'un air tranquille qu'il vint, le lendemain, à l'appel midi qui suivit son retour, le prier, suivant l'expression consacrée, de les "afficher," afin que le mariage pât être accompli sans retard.

Elle accepta cette plaisanterie du bras dessus, qui tout en conservant sa dignité, ne dédaignait pas quelquefois de rire en semblable occasion. Aussi fut-il presque surpris de voir le regard de grave approbation que lui jeta M. Mahaut.

—Ma promise est un peu malade, dit Marin en manière d'explication; c'est pour cela qu'elle n'est pas venue avec moi, monsieur le maire. Vous voudrez bien l'excuser, elle viendra dimanche.

—Oh m'a dit qu'elle est très changée, dit Mahaut avec sollicitude. Pauvre petiote, la ville ne lui a pas profité!

Marin jeta un regard profond sur le maire, et comprit que celui-ci en savait plus qu'il n'en voulait dire.

—Elle est changée, en effet, répondit-il. Elle a eu des chagrins. Sa mère a eu grand tort de l'envoyer loin du pays, mais je ne veux pas l'en blâmer; à présent que nous allons être mariés, tout ira bien.

M. Mahaut donna au jeune homme une poignée de main comme il n'en donnait pas souvent, et ils se séparèrent contents l'un de l'autre.

Les visites affluaient chez Clémence, mais celle-ci n'étaient pas encourageantes, et l'on eut bientôt fait de se le dire.

D'ailleurs, Monique reparut dès le lendemain au doué, où elle commença à préparer la grande lessive qui, dans ce pays, précède les noces.

On lui fit les questions les plus variées: elle y répondit par des monosyllabes presque toujours, et de temps en temps, par un: — Ça m'ennuie de parler de ces choses-là, — qui arrêta les curieuses. On décréta entre soi qu'elle était devenue bien sérieuse à la ville, et que pour ce que ça lui avait rapporté, elle aurait aussi bien fait de ne pas y aller; puis on ne songea plus qu'aux noces prochaines.

Ce fut le jour de la Quasimodo, premier dimanche d'avril, que la grand'messe dite, la bénédiction nuptiale fut donnée aux jeunes gens que M. Mahaut avait mariés à la mairie une heure auparavant.

Quand ils sortirent du porche, ils furent accueillis par un feu roulant de mousquetoterie; les garçons se privent rarement au village d'une si belle occasion de faire du bruit sans être réprimandés. On prit voie alors, sous le grand soleil qui répandait des torrents de lumière, combien Monique était pâle.

Le petit bouquet de fleurs d'oranger attaché à son bonnet ne tremblait pas; elle marchait d'un pas tranquille, sa main dans celle de Marin, aussi pâle qu'elle sous aussi ferme; mais son regard semblait voir au delà du monde réel des choses mystérieuses invisibles pour les autres.

A cette heure solennelle qui lui donnait le nom d'un autre, qui transformait son être en un autre être, sonnait à son volant la nouvelle, à de nouvelles servitudes, songeait-elle à l'avenir ou seulement au passé?

Les cloches tintaient su-dessus de sa tête, mais leur son fêlé n'avait rien de commun avec la grande harmonie qui avait terrassée autrefois. Le mer était loin, et le bruit de ses vagues n'arrivait pas jusqu'à l'église de Champcey; on pouvait en oublier un moment, dans ce milieu, oublier le passé.....

L'oublier? non. Marin avait tourné la tête du côté du buisson de roses qui couvrait la tombe de sa sœur. Le feuillage du rosier s'était seulement assombri, marqué ça et là de quelques points rouges par les gelées légères du matin; la croix se voyait mieux, le nom de Victoire était plus lisible sous les branches d'un vert foncé qui semblaient presque noires, mais le lieu était le même.

Les coups de fusil continuaient à crépiter sur la place, et, par une bizarrerie de son imagination maladive, Monique tressaillait à chaque d'eux avec une vague terreur, comme si une balle échappée par mégarde devait venir la frapper. M. la en voyant le mouvement de Marin, en sentant qu'il se ressouvenait de cette belle journée de juillet où il l'avait baisée près de la tombe de Victoire, la jeune fille sentit le cœur lui manquer.

—Eumène-moi, dit-elle tout bas, allons-nous-en.....

Elle ne pouvait pas regarder cette évocation de son passé de bonheur innocent; c'était pour elle une épine ajoutée à celles qui lui déchiraient le cœur, et de ces épines-là, la plus récente semble toujours la plus cruelle.

Le cortège se dévoila, accompagnant les mariés jusqu'à la maison de Clémence. Un repas de noce était dressé pour quelques proches seulement, parmi lesquels M. Mahaut: il n'excusa sous un prétexte; en réalité, la vue de Monique lui faisait mal. Dans se douter de la profondeur de la blessure dont saignait la pauvre âme, il pensait qu'elle souffrait de la honte de son séjour en prison, et il ne voulait pas être témoin de sa tristesse.

Le dîner de midi eut lieu comme tous jours où paroit cas; Clémence avait fort à faire, aidée de quelques voisines, pour servir ses invités. Immobile et droite à côté de Marin, à la place d'honneur, Monique répondait aux toasts et aux santés en s'inclinant gravement, sans une parole.

L'usage du pays autorisait d'ailleurs ce silence, que partageait Marin; c'était aux invités à témoigner de la gaieté; mais ils étaient pour la plupart vieux et sentencieux; bientôt ils se mirent à parler des affaires du village avec l'accompagnement obligé d'un peu de politique saugrenue, et les jeunes gens ne furent pas forcés de se mêler à leur conversation.

Vers trois heures, le repas s'acheva, et les convives s'éclipsèrent chacun de leur côté. La noce n'était pas gaie, on ne pouvait se le dissimuler; ce n'était pas ainsi qu'on s'était imaginé fêter le mariage des deux plus beaux sujets du pays; mais chacun est heureux à sa manière, disait un bonhomme, philosophe, et Bonami n'avait jamais été un joyeux compère.

—Allez faire un tour, dit Clémence à ses enfants, quand les hommes se seront retirés; nous n'avons pas besoin de vous pour remettre les choses en place.

Les jeunes mariés sortirent de la maison en se tenant par la main, ainsi que c'était leur droit et que le commandait l'usage; mais à peine étaient-ils hors de vue que leurs mains se dénouèrent, et ils continuèrent à marcher côte à côte, séparés l'un de l'autre par un abîme moral, où ils ne pouvaient trouver moyen de jeter un pont.

Instinctivement, Marin avait pris le chemin qui menait à la falaise; les jeunes pousses hâtives se montraient aux baisons que le chèvrefeuille enlaçait triomphalement de sa précoce verdure, toujours la première à saluer le soleil; l'herbe était épaisse et touffue aux talus du chemin, bordé de primevères; les oiseaux jaseient dans les arbres en faisant les nids, la mer se montrait bleue, frangée de blanc au bord des boules profondes veuves du large, et le vent chantait dans les branches des pommiers, déjà boutonnés de fleurs roses à peine sorties de l'écorce. C'était une joie alerte et broyante, où se sentait l'activité de l'année nouvelle, pressée de se mettre au travail.

Ils passèrent le long du doué sans s'y arrêter; ce n'était pas là qu'ils pouvaient se parler sans être entendus. Ils allèrent s'asseoir sur les roches où ils avaient causé le premier soir de leurs libres fiançailles, et là seuls sous le soleil, en face du ciel et de la mer, ils osèrent lever les yeux l'un sur l'autre.

—C'est toi qui l'as voulu, Marin, dit Monique.

—Je ne le regrette pas, répondit-il.

Ils restèrent silencieux. Tant de pensées se pressaient dans leurs âmes qu'ils ne pouvaient les exprimer.

[*A continuer.*]

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 250 abonnements de abonnés à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier du gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cazarre, Lille, Reims, Epernay, Limoges, Arras, Bayonne, Besançon Brest, Lisch, Cherbourg, Clermont Ferrand, Dijon, Dieppe, Douai, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier La Rochelle, Nancy, Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir Le Voitaire, Le Journal des Chambres de Commerce Le Gaulois.

M. le Rédacteur en chef des journaux de Lyon—Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Peuple, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM. Olavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Pezon—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Alphonse Blue—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.

Goudier—Sénateur.

Paul Bert	Député.
Henri Chavoir	"
Clemenceau	"
Mgr Freppel	"
Tony Revillon	"
Rouvier	"
Baron de Soubeyran	"
Soulier	"
Wilson	"
Félix Faure,	Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Gaubert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Ral, Jacson, Général Victor Malignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,

Commissaire de la République Française,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 on avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé son plus qu'à titre de droit d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les grs pos suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits brute et manufacturés, métaux, minéraux et cuis.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textil. habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

XI—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégat, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage cause.....

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées ..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32—Toute force motrice dépassant la quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition .....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéresse les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, seront invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général.... (ils examineront toutes les questions concernant l'espace qui leur sera assigné; les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Les applications étrangères pour admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux commissaires étrangers.... Les formes imprimées conformes à ces règlements seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur Général.

Approuvé:
ED. RICHARDSON,
Président.

La Nile-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui pour établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats-Unis.

10—La maison Vve Altaussin (Négociant-armateur harengs et morues-goudrons et huile du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des renseignements pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés du Holland sous la marque Couronne et qui se vendent à New-Orléans.

2—MM. Adr. Meunard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3—MM. A. Blanme & Cie, négociants en vins et cognac, 37, Tabenon, rue Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4—M. Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, désirerait connaître les prix courants de la lingerie, soliloute un emploi dans sa partie.

5—MM. Clavis & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, (Rhône, France), fabricants de tuiles spéciales et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographique, de dans secs et de glycérine en vue du papier, demandent à l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chair, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Espagnols, désirent un représentant pour la vente à leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

8—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Philippe Brothers & Co fg Pl. Vendôme, 17, Paris, (Maison de banque, exportateurs de café et agents de MM. Albert Rey & Frères de Paris, négociants en vins, demande des agents pour la vente de ces vins.—m'a à la commission contre crédits de banque.

9—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, épardines et de conserves alimentaires de toutes sortes quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait correspondre avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

10—Mme Veuve Dubois, No 14 rue de Vilenne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traient ce genre d'affaires. Elle se chargerait de mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses mandants des échantillons de ses produits, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9—M. Lucien Bravais, demeurant No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle de Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'Antiseptique de Bravais, (Ardèche) et de produits chimiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10—M. Louis Duvau aîné, château de Varraine, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11—M. Emile Decaudt, nattif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et chez les C. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage du coton, de la laine. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decaudt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

Rue de la Levée.

Départ: rue du Canal, Fairgrounds: Parcours (cours vert) Canal, Claiborne, Dauphine jusqu'à Burgundy, Burgundy jusqu'à Broad, Broad jusqu'à Gentilly, Gentilly suivant la même route; seulement au lieu de tourner dans la rue Broad, continuer la rue Dumaine jusqu'au Bayou St. Jean, longer le bord du Bayou St. Jean jusqu'à la Grande Route St-Jean, à la station de St. Jean, prendre la route de Fair Grounds, qui est le terminus sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue Pierre et principalement par la rue de Chartres jusqu'à la rue du Canal.

Ligne de la rue Canal.

Station de départ: rue du Canal, Fair Grounds: Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette Retour: De l'Avenue Lafayette à Bon Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées à Claiborne, de Claiborne (face voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera bientôt un des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portent cette inscription "Canal and Common Streets" parcourent également du plus de la rue Canal, qu'ils suivent jusqu'à la rue de Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Common, puis Common jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Common, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Broad.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Tout le Grand Broad à Gentilly, Gentilly à Bayou Paydras à Claiborne, Claiborne à Common, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune Claiborne, Claiborne à Paydras, Paydras à Broad, Broad à Canal.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 on avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé son plus qu'à titre de droit d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les grs pos suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits brute et manufacturés, métaux, minéraux et cuis.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textil. habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

XI—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégat, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage cause.....

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées ..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition .....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéresse les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, seront invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général.... (ils examineront toutes les questions concernant l'espace qui leur sera assigné; les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Les applications étrangères pour admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux commissaires étrangers.... Les formes imprimées conformes à ces règlements seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur Général.

Approuvé:
ED. RICHARDSON,
Président.

La Nile-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

AUX CITOYENS DE LA NOUVELLE OR